

VIN, VIGNE & PAYSAGE

Charte Paysagère et Environnementale de l'AOC Luberon
Restitution des travaux de l'atelier actions du 15 novembre 2023
& Proposition de programme d'actions



Janvier 2023

SOMMAIRE

- 4** URBANISATION & COLLABORATION AVEC EPCI
- 6** RELATIONS DE VOISINAGE
- 8** PATRIMOINE BÂTI
- 10** QUALITÉ DES PARCELLES VITICOLES, PATRIMOINE NATUREL, AGRICOLE, NÉO-AGRICULTEURS
- 12** CHANGEMENT CLIMATIQUE , EAU ET NOUVELLES PRATIQUES
- 14** INAO
- 16** VALORISATION ET COMMUNICATION À L'ÉCHELLE DE L'AOC

ACTIONS URBANISATION & COLLABORATION AVEC EPCI

RESTITUTION DU TRAVAIL DE
L'ATELIER DU 15 NOVEMBRE 2022

ENJEUX

ÉCHELLE AOC

La consommation des terres viticoles de l'AOC, et des terres agricoles de façon générale

Définir un interlocuteur AOC au sein de chaque EPCI

Organiser une réunion entre l'AOC et les EPCI, à minima annuelle
Transmettre les éléments économiques, les problématiques et établir régulièrement un plan d'actions EPCI par EPCI

Inscrire à la révision des SCOTs une cartographie du parcellaire de l'INAO, ainsi que sa part économique et sa contribution à l'attractivité du territoire, dont touristique.

Inciter les communes à inscrire à leur PLU, au PADD, la reconnaissance et le souhait de préserver de l'activité viticole.

Le morcellement des terres et ses conséquences dans le paysage, sociales, économiques (bandes de non-traitement, accessibilité...)

Identifier et préserver les chemins ruraux / itinéraires de mobilité douce / voie et accès terres agricoles pour engins (à préserver lors de futurs projets d'extension urbaine)

Identifier dans les règlements des différents zonages (U,A) des lisières arborées en cas de voisinage agri/nv secteur à urbaniser pour intégrer la problématique des zones non-traitement (ZNT)

Etablir une stratégie urbanistique pour le traitement des Zones de Non Traitement

La qualité des parcelles viticoles, l'écologie et la biodiversité, l'architecture...

Fixer des objectifs de qualité paysagère associés et inciter à la déclinaison plus précise aux PLU des communes.

Inciter à la définition d'OAP thématique, paysages viticoles, agricoles.

L'activité économique

Appuyer auprès des communes et collectivités pour favoriser l'achat de vins du Luberon pour les manifestations organisées par ces entités.

L'attractivité touristique

Envisager ensemble (EPCI et AOC) d'éventuels secteurs-vitrines, à soigner tout particulièrement, voire, classer.

Communiquer, sensibiliser les touristes et riverains sur tout ce qui est fait par tous les acteurs locaux pour l'entretien des éléments de paysage

OBJECTIFS

Préserver le parcellaire AOC, le potentiel foncier agricole

Préserver les accessibilités aux parcelles viticoles

Maintenir l'intégrité des espaces agricoles et viticoles

Assurer la qualité et la bonne gestion des interfaces urbain/agricole

Assurer la qualité paysagère des parcelles et contribuer à la préservation de la biodiversité, y compris aspects architecturaux et paysagers des communes viticoles, bâtis, espaces publics...

Favoriser & soutenir l'activité économique

Conforter la place de la vigne en tant qu'attractivité touristique

...

ÉCHELLE UNITÉS PAYSAGÈRES

01-La vigne de plaine
Inscrire les parcelles agricoles en conservation dans les documents d'urbanisme

04-La vigne en balcon
Inscription dans les documents d'urbanisme des terres agricoles à conserver

7-La vigne précoce
Intégrer la charte dans les PLU en préservant les parcelles avec potentiel de vigne

7- La vigne précoce
Retour du pâturage, utilisation des vignes et des espaces naturels

11-La vigne d'altitude
Identifier pour COTELUB et les communes concernées, le lien intime entre vignobles, forêt et activité pastorale comme caractéristique paysagère, et fixer des objectifs en ce sens au SCoT et aux PLUs.

PROPOSITION DE STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE VIS-À-VIS DE L'URBANISME ET DES RELATIONS AVEC LES EPCI ET COMMUNES

L'urbanisation progressive passée du parcellaire de l'AOC a des conséquences en termes d'exploitation, de voisinage, de qualité des parcelles. Il s'agit aujourd'hui de poser les bases de la maîtrise future de l'urbanisation et de resserrer les liens avec les collectivités de façon à organiser ensemble au mieux l'occupation du sol «physique», les paysages qui en découlent mais également la cohabitation des habitants agriculteurs et non-agriculteurs :

ORGANISER LA COMMUNICATION DE FAÇON PÉRENNE ENTRE LES VIGNERONS ET LES COLLECTIVITÉS

- Par la désignation d'interlocuteurs et d'un calendrier de rencontres

ANTICIPER LES RÉVISIONS DES DOCUMENTS D'URBANISME, VOIRE EFFECTUER EN URGENCE CERTAINES MODIFICATIONS

- Au niveau des SCoTs LMV, CCPAL, MAMP (encours d'écriture) et COTELUB
- Au niveau des PLUs des 25 communes concernées
- En termes d'objectifs (dont des Objectifs de Qualité Paysagère), de zonages (particulièrement sur les unités paysagères 1, 4 et 7), de règlements, et éventuellement en définissant des OAP (Orientations d'Aménagements Programmées) au sein des PLUs
- Avec une attention particulière sur les lisières qui vont faire l'objet de ZNT, les chemins ruraux et d'exploitation
- Avec la possibilité d'inscrire des secteurs particulièrement sensibles d'un point de vue patrimonial, notamment des espaces vitrines du territoire

PROMOUVOIR ENSEMBLE LES VINS DU LUBERON

- Par des actions communes (AOC, EPCI et communes) de valorisation, sensibilisation, information des riverains et touristes
- Par la réalisation d'achats locaux dans la mesure du juridiquement possible par les collectivités

PROPOSITION D' ACTIONS AOC-EPCI-COMMUNES

DÉSIGNER UN INTERLOCUTEUR AOC ET UN CALENDRIER DE RÉUNIONS

- Pour chaque EPCI : un interlocuteur dédié et une réunion annuelle à minima
- Pour chaque commune : un interlocuteur dédié, un engagement à consultation de l'AOC durant les procédures de révision ou modification des PLUs, un point général à réaliser en fin d'élaboration de la charte (été-automne 2024)

METTRE À JOUR LES DOCUMENTS D'URBANISME EN FONCTION DES BESOINS ET À CHAQUE RÉVISION

- Engagement des parties à travailler ensemble

CONTRIBUER À LA PROMOTION DES VINS DU LUBERON

- Engagement des EPCI et communes à une plus étroite collaboration économique
- Engagement des EPCI et communes à une communication sur l'AOC plus régulière auprès de la population et des visiteurs, modalités à définir ensemble, EPCI par EPCI, commune par commune

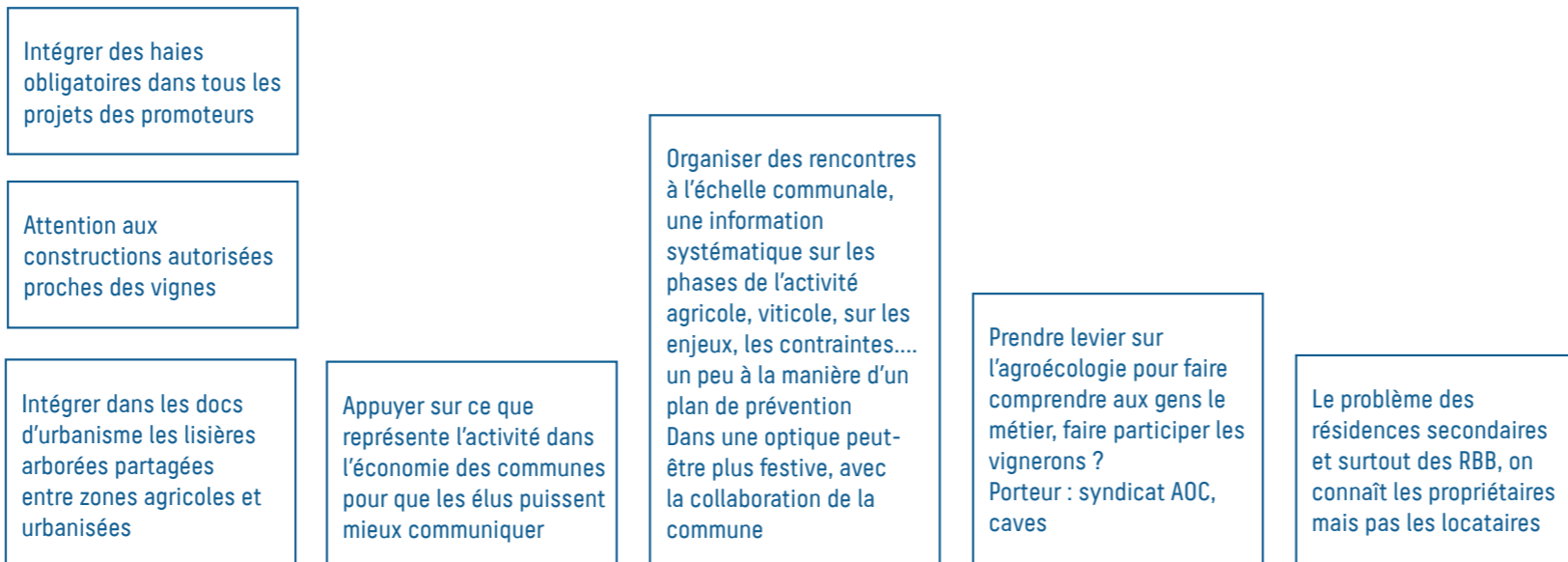
RELATIONS DE VOISINAGE

RESTITUTION DU TRAVAIL DE
L'ATELIER DU 15 NOVEMBRE 2022

ENJEUX

ÉCHELLE AOC

Conflits vis-à-vis de la perception des pratiques par le voisinage (bruit, produits, circulation...), et vice-versa sur la perception des modes de vie des riverains par les agriculteurs, viticulteurs



Non connaissance de la vie et des enjeux du monde agricole par les nouveaux arrivants «citadens»

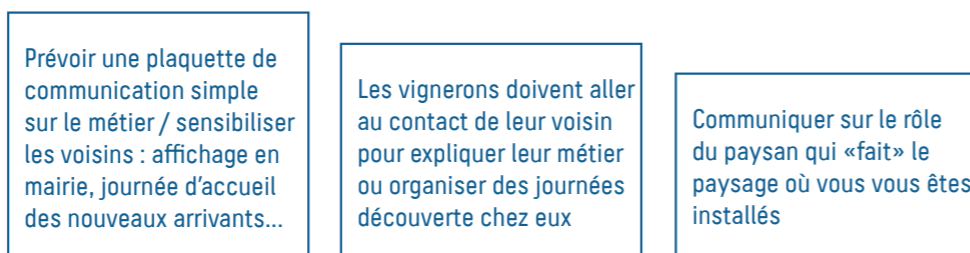
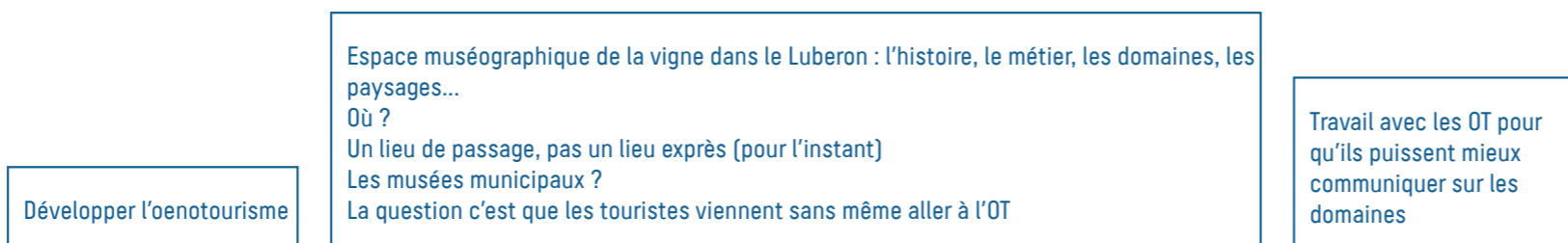
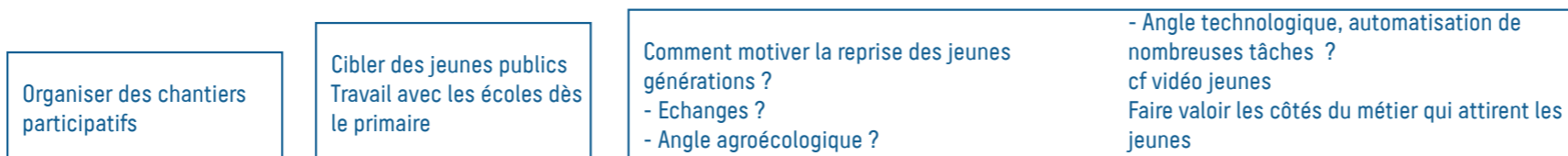


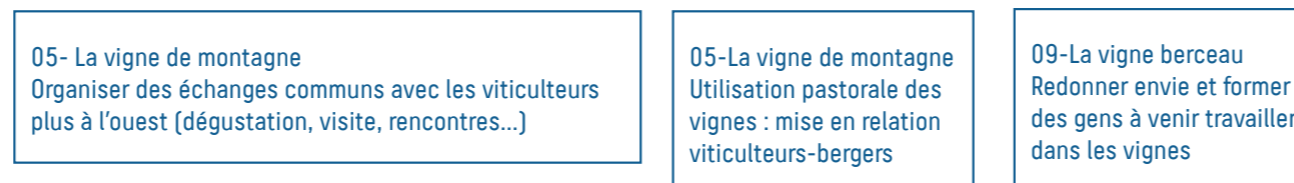
Image des vins du Luberon et association à la qualité du cadre de vie, des paysages



Lien social de façon générale au sein des villages



ÉCHELLE UNITÉS PAYSAGÈRES



OBJECTIFS

Apaiser les relations de voisinage

Valoriser l'image du vin et de la vigne auprès des locaux, dans toutes ses dimensions, économiques, paysagères, environnementales...

Favoriser les circuits courts

Permettre, peut-être, d'initier de nouvelles vocations, de nouvelles pratiques solidaires...

Favoriser la cohésion sociale

...

PROPOSITION DE STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE VIS-À-VIS DES RELATIONS DE VOISINAGE

Les propositions vont bien plus loin que l'abrupte notion de relations de voisinage. Elles traduisent un certain malaise, peut-être un certain sentiment d'isolement et de non-reconnaissance... en tout cas, une véritable envie de renouer des liens et de redonner ses «lettres de noblesse» aux métiers de la vigne.

Il faut tout d'abord organiser les rencontres, l'information, même entre viticulteurs :

«on connaît les propriétaires mais pas les locataires»

«mise en relation viticulteurs-bergers»

«échanges communs avec les viticulteurs»

Il faut expliquer le métier et son rôle sur le territoire et vis-à-vis des paysages :

«paysan qui «fait» le paysage»

«Les vigneronns doivent aller au contact de leur voisin pour expliquer leur métier»

«jeunes publics - Travail avec les écoles dès le primaire»

Il faut séduire, motiver, aller chercher des «bras» pour que perdure la vigne et le vin :

«Organiser des chantiers participatifs»

«Comment motiver la reprise des jeunes générations ?»

«Redonner envie et former des gens à venir travailler dans les vignes»

Dans les échanges, nombres d'expériences ont été citées, mais il a également été précisé qu'il fallait, aussi, travailler ! Et que les vigneronns n'ont pas forcément le temps de tout faire...

Les objectifs ici, vont un peu plus loin que ce qu'il s'est écrit ou dit lors des ateliers du 15 novembre, notamment vis-à-vis des partenaires potentiels.

MOBILISER LES PARTENAIRES POUR L'INFORMATION, LA FORMATION ET LA COMMUNICATION AUX MÉTIERS DE LA VIGNE ET DU VIN

- Auprès des habitants, des jeunes, des visiteurs

- Auprès des viticulteurs eux-mêmes et notamment des nouveaux arrivants

- Les partenaires potentiels : le Parc, les OT, les communes, la Chambre d'agriculture, le Département, les écoles, collèges et lycées du territoire, lycées agricoles.. les associations certainement

CRÉER DES SUPPORTS ET DES ÉVÈNEMENTS AUSSI DIVERS QUE LES PUBLICS À TOUCHER

INTÉGRER DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME DES MESURES LIÉES AUX LISIÈRES

- Voir stratégie dédiée aux actions d'urbanisme

PROPOSITION D' ACTIONS POUR AMÉLIORER L'IMAGE DU MÉTIER DE VITICULTEUR, SUSCITER DES VOCATIONS, RESSERRER LES LIENS SOCIAUX ET DE VOISINAGE

PERPETUER DES RELATIONS AVEC LES ACTEURS-RELAIS DE LA COMMUNICATION AUPRÈS DU PUBLIC

- A minima un fois par an, créer un évènementiel avec les acteurs de la charte et travailler à réviser le plan d'actions de la charte pour cet objectif

ELABORER DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

- Par type de cible (types de publics et acteurs-relais) et de médias, incluant un programme de communication, les fréquences, les biais et personnes-relais (une stratégie de communication générale peut être mise en place, croisant d'autres d'objectifs de la charte)

- Utiliser les éléments de la charte

CAPITALISER LES ÉVÈNEMENTS DÉJÀ MIS EN PLACE ET COMPLÉTER LA COUVERTURE DU TERRITOIRE

- Notamment avec le Parc, les OT, les communes

TRAVAILLER AVEC LA CA, PÔLE EMPLOI, LES LYCÉES ET ÉCOLES SUR UNE STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR DU MÉTIER DE VITICULTEUR, AGRICULTEUR, ET DE CE MÉTIER DANS LE LUBERON

ORGANISER DES ÉCHANGES ENTRE LES VITICULTEURS DE L'AOC

- Thématiques, géographiques... (cf. échanges avec la Grèce)

- Grâce à des formations, la venue d'intervenants...

AMORCER UNE RÉFLEXION SUR LA CRÉATION D'UN ESPACE MUSÉOGRAPHIQUE (ET/OU DE MICRO-ESPACES) SUR LES VINS DU LUBERON

- Avec les OT, EPCI et communes

ENJEUX

ÉCHELLE AOC

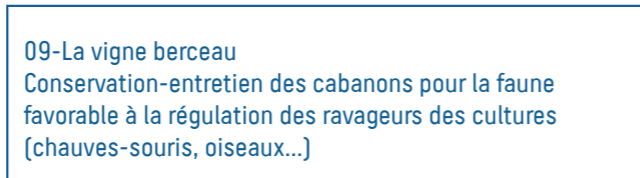
Le petit patrimoine bâti dans les vignes, bories, puits, cabanons, murets...



Les bâtis des caves et domaines et leurs espaces extérieurs



ÉCHELLE UNITÉS PAYSAGÈRES



OBJECTIFS

Préserver et entretenir le petit patrimoine bâti dans les vignes

Assurer la qualité paysagère et architecturale des bâtis viticoles, de l'habitat au point de vente, en passant par la cave et les hangars agricoles, les jardins, les espaces d'accueil, clôtures, abords...

...

PROPOSITION DE STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE VIS-À-VIS DU PATRIMOINE BÂTI LIÉ À LA CAMPAGNE, VITICULTURE, AGRICULTURE

Il est question du petit patrimoine traditionnel et du bâti plus commun lié aux exploitations, caves, caveaux, ainsi que de leurs abords. Ces derniers peuvent être reconnus comme faisant partie du patrimoine des vignobles. Ils se doivent de véhiculer l'image des vins du Luberon... qu'ils soient châteaux ou coopératives, l'idée est que la cohérence paysagère soit établie, que le soin de l'image et les styles soient respectés...

Mieux connaître le patrimoine est un pré-requis, et là, il apparaît de grandes différences entre les terroirs. La pierre sèche n'est pas le seul matériau et il s'agirait de mieux identifier ce qui participe de la caractérisation des paysages de chaque unité en matière de bâti.

Il s'agit ensuite d'inventorier puis de préserver, restaurer... en tout état de cause de définir, pour chaque type de patrimoine quelle stratégie et pourquoi. Peut-on laisser le temps faire son oeuvre ? Doit-on restaurer pour le caractère pittoresque, en tant que trace du passé, trace de pratiques ou d'usage ? Parce que cela sert d'un point de vue risque (les terrasses notamment) ? Voire en tant qu'habitat pour la faune et la flore ? Chaque raison peut trouver une solution d'accompagnement, notamment financier, il permet de aller vers les meilleurs partenaires...

Il faut également former, mobiliser des compétences pointues...

enfin, la question de nouvelles constructions agricoles est posée, et elle est mise en parallèle avec l'arrivée de jeunes agriculteurs, qui arrivent à trouver un terrain, mais ne peuvent se loger.

Egalement, à l'heure de la transition écologique, énergétique, l'accès à des énergies renouvelables est posé, notamment le photovoltaïque, et ces conditions de mise en place (cf. stratégie vis-à-vis du changement climatique)

MIEUX CONNAÎTRE LE «PETIT» PATRIMOINE BÂTI & ORGANISER SA RESTAURATION

- Emplacement, matériaux, déclinaison en fonction des unités paysagère, participation au caractère des paysages, à la gestion des risques, à l'activité... valeur historique à associée : temps qui passe (on laisse aller en ruine), témoin d'un usage (on restaure avec la fonctionnalité initiale, éventuellement on remet en fonction, d'autant plus si cette fonction est toujours utile comme pour les terrasses aujourd'hui), vitrine du passé (on restaure pour montrer, la fonctionnalité n'est pas forcément à rétablir)...

- Plan d'actions spécifiques à mettre en place
- Partenaires à mobiliser, moyens, formations, etc.

VALORISER LES BÂTIS LIÉ À L'EXPLOITATION ET LEURS ABORDS

- Informer, sensibiliser, inciter à soigner son exploitation, bâti et abords
- Passer peut-être par des règlements urbanistique sur le bâti

ORGANISER LA RÉFLEXION SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LE BÂTI

- cf. actions relatives au changement climatique

PROPOSITION D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI VITICOLE ET LIÉ

METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT AVEC LE PARC, LA DRAC, LE CAUE, DES ASSOCIATIONS, LES COMMUNES ET EPCI

- Pour lancer des inventaires et études pour mieux connaître le patrimoine
- Pour cibler les priorité de préserver, protection, restauration, voire valorisation
- Peut-être, reconnaître aux PLUs certains éléments des inventaires

ACCOMPAGNER LES EFFORTS DE PRÉSERVATION DU PETIT PATRIMOINE

- Organiser / soutenir des formations de viticulteurs souhaitant mettre en valeur leur patrimoine
- Rechercher des programmes et partenaires pour la restauration
- Organiser des chantiers participatifs

METTRE EN VALEUR LES BÂTIS D'EXPLOITATION

- Avec le CAUE et le Parc, mettre peut-être en place un programme d'accompagnement des vigneronns souhaitant améliorer leur bâtiments, les abords... diffuser les liens vers les architectes et paysagistes-conseil du CAUE
- Organisation des échanges sur ces thématiques avec les vigneronns et des architectes, paysagistes
- Lancer un partenariat avec l'école du paysage de Marseille

AVEC LE PARC ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, POURSUIVRE LES RÉFLEXIONS SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE DANS LE LUBERON

- Pour le Syndicat, faire remonter les attentes des vigneronns et/ou pression d'opérateurs
- Organisation des sessions d'information sur les énergies renouvelables (avec le Parc ?)
- cf. actions relatives au changement climatique

QUALITÉ DES PARCELLES VITICOLES, PATRIMOINE NATUREL, AGRICOLE, NÉO-AGRICULTEURS

RESTITUTION DU TRAVAIL DE L'ATELIER DU 15 NOVEMBRE 2022

ENJEUX

ÉCHELLE AOC

Le respect du sol, l'érosion, les inondations...

Elaborer une charte de défrichement, et la faire inscrire aux PLU des communes concernées

Réactiver le dispositif d'aide au défrichement du CD84

Organiser des formations sur les paysages, les sols, le patrimoine auprès des nouveaux arrivants (Chambre d'Agriculture ?)

Diffuser la charte foncière du CD84 et la faire évoluer (CD84)

Arrêt des labours sur l'interrang après les vendanges pour respecter les sols et l'écosystème souterrain (mychorizes...) sauf si mise en place de couvert végétal

Alternative à la mécanisation : pastoralisme pour l'entretien de l'enherbement aux périodes adaptées

Préserver la taille des parcelles géomorphologiques et la mosaïque de cultures

Dimension des parcelles

Le patrimoine végétal, et plus largement la nature dans les vignobles

Financements pour agroforesterie : pb = l'AOC ne peut pas porter de projet dans le cadre du plan de relance

Rendre à l'enherbement ses « lettres de noblesse ». Ne plus considérer qu'un enherbement bien entretenu nuit à la qualité paysagère viticole => sensibilisation, communication

Maintien de la diversité de cultures présentes avec la vigne : richesse du paysage et biodiversité liée à des agrosystèmes variés

Faire élaborer une TVB agricole à l'échelle des EPCI (Scot)

Maintien des infrastructures agro-écologiques (haies, ruisseaux, murets...) et protection des écosystèmes

Inventorier et inscrire les arbres remarquables

... les jachères fleuries

Pose de nichoirs à chauve-souris et oiseau

La vigne en elle-même et le savoir-faire

Partage de savoir-faire entre agriculteurs et avec les néo-agriculteurs, formation sur le terrain, vidéos...

Réapprendre le savoir-faire de la culture méditerranéenne

Programme PAT (Projet Alimentaire Territorial)

Créer un vignoble expérimental

Chantiers citoyens pour nettoyer les vignes

Créer un conservatoire de cépages endémiques

Les vues sur le grand paysage, ouvertures, perspectives, premiers plans

Engager des relations avec le service des routes du CD84 sur la qualité paysagère des routes particulièrement qualitative et permettant de découvrir les paysages viticoles

Intégrer les antennes et réseaux

OBJECTIFS

Préserver la qualité paysagère des parcelles viticoles et de leurs abords

Eviter la banalisation des paysages, matériaux mais aussi végétaux

Eviter la perte de biodiversité végétale, la perte de patrimoine végétal, voire, l'enrichir

Maintenir les sols et participer à la gestion du risque inondation

Conserver un parcellaire « à taille humaine », à l'échelle des paysages

Limiter la fermeture des paysages

Poursuivre la « mise en scène » des paysages viticoles (exemple : petite Toscane dans le Pays d'Aigues)

...

ÉCHELLE UNITÉS PAYSAGÈRES

01-La vigne de plaine
Maintien des infrastructures agroécologiques (haies, murets, cabanons abritants la faune type chouettes, chauves-souris)

02-La vigne encaissée
Maintien de la diversité des cultures et des corridors écologiques (haies, linéaires boisés...) reliant aussi aux espaces naturels, Calavon et massif du Luberon

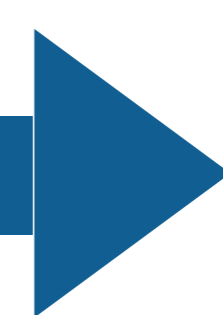
02-La vigne encaissée
La préservation de nos paysages passe avant tout par leur rentabilité économique. Si la vigne est rentable, elle sera bien entretenue. Il faut communiquer plus sur la ples hommes qui travaillent et façonnent ces paysages.

07- La vigne précoce
Maintien ou réimplantation d'infrastructures agroécologiques (haies, gîtes pour la afune type nichoirs à oiseaux, chauves-souris)

08-La Vigne discrète
Encourager / Accompagner les propriétaires de friches à rendre disponibles les parcelles

09-La vigne berceau
Remise en culture des ribas dans un but écologique, biodiversité, économique (oliviers, fruits), apport d'ombre, tenue de la terre et paysage

09-La vigne berceau
Maintien et remise en place d'infrastructures agroécologiques (haies, arbres, ruisseaux...) sensibilisation des néo-agriculteurs



PROPOSITION DE STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE VIS-À-VIS DDE LA QUALITÉ DES PARCELLES VITICOLES, AGRICOLES, DE LEUR PATRIMOINE NATUREL, DU VÉGÉTAL

Les participants à l'atelier ont abordé la «qualité des parcelles viticoles» sous plusieurs angles, et y ont identifié les composantes qui font cette qualité, ainsi que les besoins pour les maintenir, introduire, réintroduire... La composante végétale est fortement présente, au sens large : le végétal-vigne et sa diversité c'est-à-dire les cépages, le végétal agricole et notamment arboricole avec la notion de diversité également, le végétal «naturel» qui peut cependant bien être aussi planté (haies, herbes, arbres...), et parmi ce dernier les arbres remarquables que l'on souhaite protéger. Il est aussi question du sol, de son respect, de son travail, de son amendement... mais aussi de reconquérir les friches et de défricher respectueusement, et quelque part l'on parle aussi de sol lorsqu'il ressurgit en tant que pierre dans les murets, les cabanons... Ces deux composantes, sol et végétal, sont l'essence même de la qualité des parcelles, qui se définit aujourd'hui par les dires mêmes des vigneronns comme Naturelle. L'expression «Préserver la taille des parcelles géomorphologiques et la mosaïque de cultures» (mosaïque signifiant mélange de cultures mais aussi d'éléments non cultivés : nature spontanée ou non agricole amenée par l'homme) synthétise la relation forte entre l'homme et la nature. Et l'on introduit en sus la reconnaissance du besoin de la faune associée, ces animaux, insectes... que l'on nomme «auxiliaires» de cultures.

Il s'agit définitivement de paysages de collaboration entre l'homme et la nature. Ces «océans de vigne» à la terre nue, aux rangs parfaitement taillés, sans arbres, sans insectes... ne constituent pas la référence d'un «beau paysage viticole» ici, pour l'AOC Luberon, en tout cas pour les vigneronns. L'aspect naturel prend le dessus dans l'échelle des valeurs paysagères.

Même si l'AOC Luberon n'a jamais été un «océan de vignes», les pratiques, la présence de la nature dans les vignobles, le sol sont donc requestionnés aujourd'hui et cela se voit et se verra dans les paysages. Ces transformations ne sont pas évidentes, il faut des moyens pour «réapprendre le savoir-faire de la culture méditerranéenne», pour former et informer les nouveaux agriculteurs, les riverains non-agriculteurs. Il s'agit effectivement, aussi, de transmettre et traduire cette valeur de paysage naturel à ceux qui n'y adhèrent pas encore ou en ont une interprétation erronée, et restent soit dans des schémas plus intensifs, chimiques, soit dans des perceptions géométriques, «propres», car, oui, la nature sauvage au sein de l'agriculture (ou de l'urbain) est encore qualifiée de sale, traduisant un «manque d'entretien» : ces fameuses «mauvaises herbes», «ces arbres qu'ils absolument tailler»... pour simplifier le propos. Un seul grand objectif peut chapeauter l'ensemble des ces considérations :

POURSUIVRE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES PAYSAGES VITICOLES VERS DES PAYSAGES-NATURE ASSUMÉS ET MAÎTRISÉS POUR LA QUALITÉ DE LA VIGNE ET DU VIN, ET POUR LA BIODIVERSITÉ

- Rechercher dans le passé et dans la nature ces pratiques basées sur et avec la «nature»
- Faciliter et poursuivre les démarches de transition des exploitations : HVE3, Bio, Biodynamie...
- Organiser la sensibilisation et la transformation de la perception des paysages agricoles pour les non-initiés

PROPOSITION D' ACTIONS POUR ASSURER LA QUALITÉ INTRINSÈQUE DES PARCELLES VITICOLES, AGRICOLES ET LEURS PATRIMOINES NATURELS ET DE CULTURES

SE DONNER LES MOYENS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Rechercher des partenariats, renforcer le syndicat...
- Mobiliser les financements pour l'agroforesterie (problématique de l'impossibilité de prise en charge du dossier par le syndicat)

INCITER À ET POURSUIVRE LES DÉMARCHES ENVIRONNEMENTALES ET DE TRANSITION DES VIGNOBLES, DOMAINES ET CAVES COOPÉRATIVES

- Poursuivre, fédérer, mutualiser l'appel à spécialistes pour l'accompagnement
- Démultiplier les échanges entre vigneronns et retours d'expérience
- Produire un cahier de bonnes pratiques, d'exemples... à diffuser (cf. cahiers sur l'agroécologie établi dans le cadre de la rédaction de la charte et retours d'expérience de l'AOC Côtes du Rhône)
- Organiser avec la CA, des formations-informations pour les nouveaux arrivants agriculteurs
- Participer à des expérimentations (cf. une action est d'ores et déjà en cours)
- Mobiliser des historiens, des universitaires, des paysagistes pour une recherche sur l'histoire des pratiques viticoles
- Créer un conservatoire d'espèces viticoles, cépages mais aussi végétation rudérale et naturelle qui les accompagne
- Créer un vignoble expérimental, peut-être en s'appuyant sur le Programme Alimentaire Territorial, avec les EPCI

SÉCURISER LES SOLS, LA GÉOMORPHOLOGIE DU PARCELLAIRE DE L'AOC

- Elaborer une charte de défrichement et la lier aux PLUs ? (cf. CC Rhône-Crussol, vigneronns de l'AOC Saint-Joseph)
- Réactiver le dispositif d'aide au défrichement du CD84
- Diffuser la charte foncière du CD84 (la faire évoluer ?)

LES ROUTES ET LES RESEAUX DANS LES VIGNES

- Travailler avec le CD84, service des routes, et les opérateurs réseaux, pour un enfouissement progressif des lignes le long des routes de campagne (cf. étude réseaux faite par le Parc et ses fiches-actions)

(CHANGEMENT CLIMATIQUE , EAU ET NOUVELLES PRATIQUES

RESTITUTION DU TRAVAIL
DE L'ATELIER DU 15
NOVEMBRE 2022

ENJEUX

ÉCHELLE AOC

L'adaptation des vignobles au changement climatique et à ses effets directs et indirects

Poursuivre la formation et l'information des viticulteurs aux nouveaux enjeux, nouvelles pratiques liées au changement climatique et à l'adaptation à ses effets

Poursuivre les partenariats scientifiques pour avancer sur la connaissance et anticiper

Etude sur les différents modes de taille par rapport au changement climatique

Organiser la mutualisation pour les nouveaux matériaux, matériels, végétaux...

Informier le grand public de la transformation des paysages

Cépages autochtones
Cépages étrangers
Densité de plantation

Filets d'ombrage, anti-grêle aussi

Développer l'ombrage et autres aménités par l'implantation d'arbres hors et dans les parcelles (selon la taille de la parcelle)

Maintien ou réimplantation de haies et d'arbres pour tempérer (réduction du vent, maintien de l'humidité...) avec des essences adaptées

Transition écologique

Organiser l'accompagnement à la transition écologique...

Transition énergétique

Questionner la restriction PV sur terres AOC et apporter une vision cohérente de l'agrivoltaïsme à l'échelle du territoire (terres AOC, IGP, autres cultures...)

Anticiper et organiser dans la charte le développement d'infrastructures productrices d'énergie renouvelables (ex : panneaux solaires)

Production d'énergie, mulch, valoriser les « déchets verts » (taille, arrachage, résidus caves...)

Méthanisation ?

Une filière biomasse à créer ?

Ressource et qualité de l'eau

Réaliser un diagnostic des besoins en eau des vignobles, de l'accès et lancer des études/maîtrises d'oeuvre pour des aménagements en conséquences lorsque possible, et dans le respect des paysages

Développement filière amande et pistaches et autres cultures méditerranéennes résistantes à la sécheresse

Création de circuit d'écoulement de l'eau de pluie pour la retenir sur les parcelles + des mares, des bassins

adapter le cahier des charges en intégrant des cépages résistants à la sécheresse

Valoriser les mines d'eau, sources, réserves collinaires

Utilisation des eaux usées pour l'arrosage

Légiférer sur le recours au canon à eau sur les cultures pérennes

Qualité des sols

Lutte contre les coulées de boue : enherbement, terrasses de culture, curage des ravins

Développer le non travail du sol pendant la période hivernale pour remplacer le « marron » labouré par le vert de l'herbe. Préserve de l'érosion, améliore la structure des sols, économise le carburant

Sol nu sol foutu

Utiliser les couverts semés comme mulch (température, eau, biodiversité du sol

Allonger la durée entre deux plantations de vigne, valoriser cet intervalle, ne pas laisser le sol nu

OBJECTIFS

Maintenir l'activité, la qualité des paysages, et celle des vins, face au changement climatique

Réussir la transition écologique, intégrer et valoriser les mesures et pratiques agroécologiques

Intégrer les nouveaux matériaux, voire les nouvelles infrastructures d'énergie

Préserver la ressource en eau

Contribuer à la lutte contre les risques inondations et incendie

...

ÉCHELLE UNITÉS PAYSAGÈRES

PROPOSITION DE STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE VIS-À-VIS DE L'ADAPTATION DE L'AOC AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DE LA QUESTION DE L'EAU, DES SOLS ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le changement climatique a d'ores et déjà des impacts sur la vigne et les vins, il ressort des échanges plusieurs axes stratégiques :

MIEUX CONNAÎTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUES ET DÉFINIR DES MESURES

- Au travers d'études (pédologiques, climatiques, écologiques, techniques...)
- Au travers d'expérimentations (pratiques, cépages, matériels...)
- Par l'information et la formation des viticulteurs
- Par le développement d'échanges avec d'autres territoires viticoles

SE BASER SUR LA NATURE POUR AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DE LA VITICULTURE

- Préserver et améliorer les sols
- Préserver et réintégrer des infrastructures agroécologiques au service de la vigne
- Optimiser l'utilisation de la ressource en eau et limiter les effets de l'intensification des épisodes pluviométriques

PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE NOTAMMENT VIA LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LES EXPLOITATIONS

- Développer les énergies renouvelables
- Diminuer l'utilisation de combustibles fossiles

PROPOSITION D' ACTIONS VIS-À-VIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Étudier les effets et expérimenter des méthodes

- Poursuivre et élargir les partenariats scientifiques
- Poursuivre les relations et échanges avec d'autres territoires viticoles
- Réaliser un diagnostic des besoins en eau des terroirs & un diagnostic de la ressource
- Etudier la possibilité d'utilisation des eaux usées
- Etudier avec les partenaires juridiques et les collectivités l'utilisation des canons à eau
- Etudier la possibilité d'introduction/réintroduction de nouveaux/anciens cépages
- Etudier la densité optimale des encépements
- Etudier les différentes méthodes de taille et leur efficacité vis-à-vis du changement climatique
- Etudier la pertinence d'utilisation de filets d'ombrage / anti-grêle
- Poursuivre la réflexion sur l'agrivoltaïsme en lien avec la cohérence territoriale et les paysages
- Mieux connaître la contribution des vignobles à la Trame Verte & Bleue sur le territoire

Mettre en oeuvre des solutions déjà éprouvées, notamment basées sur la nature, et optimiser économiquement ces mises en oeuvre

- Haies, arbres... pour l'ombrage, la protection au vent, le maintien de l'humidité... pour la biodiversité également et en tant que supports d'auxiliaires (insectes, oiseaux...)
- Enherbement, augmentation des délais de replantation, non travail des sols en hiver, mulchage, maintien et réintroduction de terrasses... pour limiter l'érosion et augmenter la richesse des sols
- Poursuivre la valorisation de la ressource en eau : mines, sources, créer des chemins de l'eau, des mares, des bassins, curer les ravins... pour retenir au maximum l'eau à la parcelle, éviter les coulées de boue et le lessivage des sols
- Développer les filières biomasse et méthanisation
- Préserver, diversifier et adapter les autres cultures associées aux paysages, notamment l'arboriculture (amandes, pistaches...) permettant de jouer un rôle à la fois économique et vis-à-vis de la vigne et des paysages
- Organiser la mutualisation (études, matériels, plants...)

Former & informer les viticulteurs

- Organiser des formations pour les viticulteurs
- Organiser l'information aux viticulteurs

Informer le grand public sur les enjeux et nouvelles pratiques, valoriser les efforts des vigneron et partenaires de l'AOC

- Organiser des supports et moments d'information du grand public, notamment au niveau communal

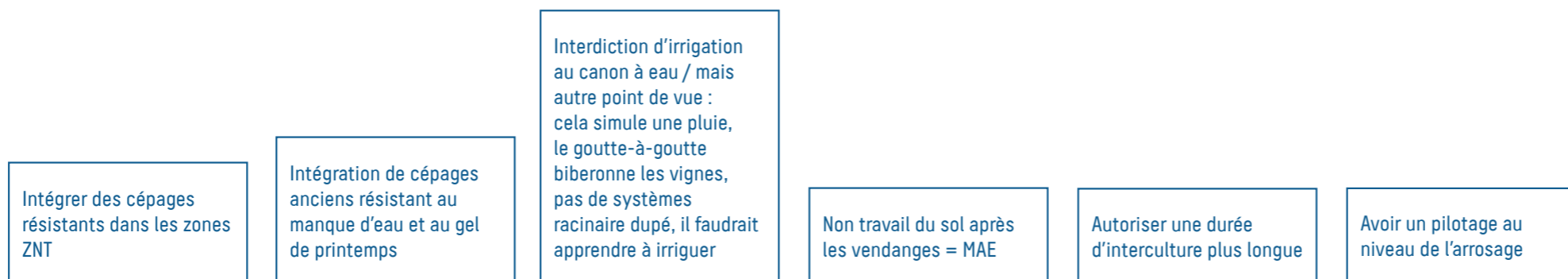
ENJEUX

ÉCHELLE AOC

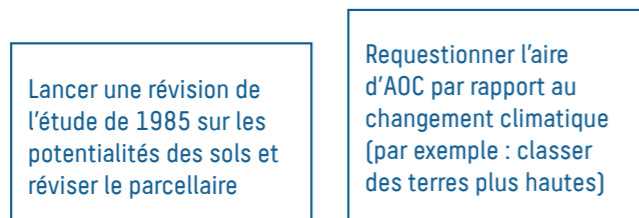
Relations avec l'INAo



Evolution du cahier des charges pour la pérennisation de l'activité



Affinement du parcellaire et capitalisation des nouvelles connaissances, méthodes, pratiques



Valeur paysagère



Valeur environnementale



OBJECTIFS

Faire évoluer le Cdc pour tenir compte de l'évolution inévitables des pratiques, des rendements, de la qualité des vins

Intégrer au Cdc des objectifs environnementaux et paysagers

Mieux connaître les potentialités des sols et faire évoluer le parcellaire si besoin

...

ÉCHELLE UNITÉS PAYSAGÈRES

PROPOSITION DE STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE VIS-À-VIS DE L'AOC, DE SON PARCELLAIRE ET DE SON CAHIER DES CHARGES, ET VIS-À-VIS DE L'INAO

Afin de pérenniser la viticulture dans le Luberon, les échanges ont clairement établi la nécessité de :

FAIRE ÉVOLUER LE CAHIER DES CHARGES DE L'AOC EN RELATION AVEC LES BESOINS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Réviser le parcellaire vis-à-vis de la consommation des terres et vis-à-vis du changement climatique
- Adapter les modalités de cultures, les cépages
- Permettre des pratiques environnementales indirectement bénéfiques à la viticulture
- Y reconnaître la valeur environnementales de structures et modes de cultures, y intégrer et valoriser des objectifs environnementaux
- Y reconnaître la valeur paysagère de la viticulture en Luberon, notamment par l'introduction d'Objectifs de Qualité Paysagère

FAIRE ÉVOLUER LES RELATIONS AVEC L'INAO POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ DE PRISE DE DÉCISION, POUR UNE MEILLEURE RÉACTIVITÉ

- Resserrer les liens, augmenter la fréquence d'échanges
- Assurer la présence de l'INAO et son rôle de contrôle au niveau de la préservation du parcellaire auprès des communes et intercommunalités
- Etudier la possibilité d'accompagnement des viticulteurs aux transformations et de participation de l'INAO à des expérimentations

PROPOSITION D' ACTIONS VIS-À-VIS DE L'INAO

RÉDIGER UN MORATOIRE POUR LA MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DE L'AOC

- Y inscrire les MAE, dont celles liées au respect de la géomorphologie des sols, aux structures agroécologiques (haies, bandes enherbées, mares, bosquets, arbres...), aux pratiques environnementales (non travail du sol après vendanges, enherbement, durée d'interculture plus longue, pilotage de l'arrosage, limitation des intrants...)
- Y intégrer la question des cépages plus résistants, au changement climatique et pour intégrer les ZAE (pour exploitation et/ou paysage)
- Y intégrer les questions liées à l'eau, arrosage, infiltration
- Y intégrer des objectifs de qualité paysagère et la reconnaissance de l'importance de la vigne pour les paysages du Luberon

PROPOSER D'ENCLANCHER UNE ÉTUDE COMMUNE POUR LA RÉVISION DE L'AIRE PARCELLAIRE

- Avec la participation des EPCI et communes
- En considérant finement l'évolution de la consommation du parcellaire
- En envisageant de nouvelles parcelles peut-être plus hautes pour s'adapter au changement climatique
- En intégrant la nécessité de réaliser une étude pédologique approfondie

PROPOSER D'ÉTABLIR UN CALENDRIER DE RENCONTRES ET DE NOUVELLES MODALITÉS D'ÉCHANGES

- Intégrer la nécessité de suivi de l'urbanisme

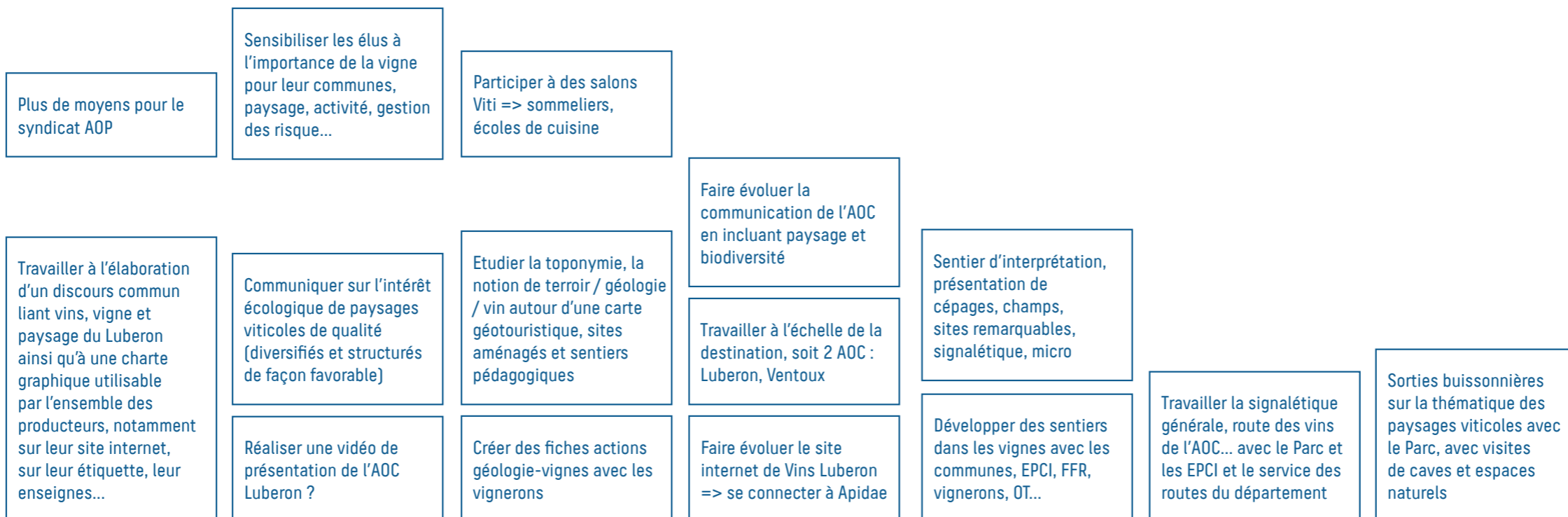
VALORISATION ET COMMUNICATION À L'ÉCHELLE DE L'AOC

RESTITUTION DU TRAVAIL
DE L'ATELIER DU 15
NOVEMBRE 2022

ENJEUX

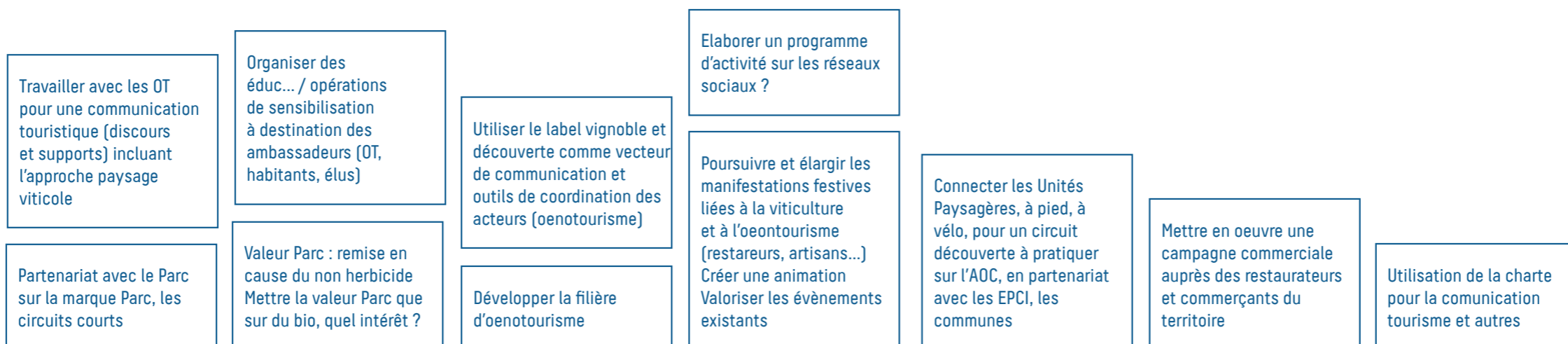
ÉCHELLE AOC

Reconnaissance
des vins de l'AOC
Luberon, à l'échelle
de l'AOC



Association de
l'image des vins du
Luberon à celle du
Luberon

Promotion
commerciale
et appui à la
pérennité de
l'activité



OBJECTIFS

Promouvoir les Vins du Luberon grâce à leur paysage et mieux identifier et différencier l'AOC des appellations proches

A l'inverse, prendre appui pour le Luberon sur son image viticole pour consolider son attractivité

Augmenter la visibilité commerciale pour contribuer au maintien et au dynamisme de l'activité

Valoriser les efforts HVE3

ÉCHELLE UNITÉS PAYSAGÈRES

Créer un chemin le long du canal de Cadenet, UP 7 et 8

PROPOSITION DE STRATÉGIE

OBJECTIFS DE LA CHARTE VIS-À-VIS DE LA COMMUNICATION AUTOUR DE L'AOC ET DE CES PAYSAGES, POUR LEUR VALORISATION MUTUELLE

En lien avec les objectifs sur les relations de voisinage, déjà élargis à la valorisation du métier, la question de la communication autour de l'AOC est fondamentale. Sa valorisation pourra se faire sur plusieurs niveaux :

PEAUFINER UN DISCOURS DE PRÉSENTATION DE L'AOC ÉLARGI AU PAYSAGE

- Faire évoluer le discours de présentation générale de l'AOC, le mettre plus en lien avec les paysages, la biodiversité, l'histoire, la géologie... du territoire. La vigne en tant que fondement, racine du territoire et de ces paysages, ses liens aux paysages, la diversité...
- Mettre en avant les labels, marque Parc, Vignoble & découverte, HVE3...
- Mettre en avant la question économique pour le territoire

ELARGIR LES PUBLICS AUPRÈS DESQUELS COMMUNIQUER SUR L'AOC

- Le grand public, les habitants, les élus, les commerçants et restaurateurs, les visiteurs, les offices de tourisme et acteurs du tourisme de façon générale, les métiers et écoles du vin et de la restauration... et les vignerons eux-mêmes

FAIRE ÉVOLUER ET DIVERSIFIER LES SUPPORTS, MÉDIAS ET MODES DE COMMUNICATION

- Le site internet, les réseaux sociaux, des structures-relais
- Sur le terrain : les routes, les sentiers, l'animation et les évènementiels

PROPOSITION D' ACTIONS VIS-À-VIS DE LA VALORISATION DE L'AOC

DÉCLINER ET DIFFUSER LA CHARTE

- Créer à partir de la charte une stratégie de communication qui pourra se décliner sur le site internet, en kit de communication pour les vignerons et pour les OT ainsi que pour les communes
- Entreprendre une campagne d'information auprès des élus, en incluant des éléments économiques et vis-à-vis du paysage et des risques du territoire, sur la démarche de l'AOC, la charte, les actions
- Elaborer un «beau» document pour le grand public ? Un ouvrage disponible en librairie sur le territoire, en OT, et dans les caves, les domaines ?
- Répertorier les événements déjà en place, les capitaliser autour d'un support média (le site internet ?), compléter et voir à la création de nouveaux, avec les partenaires et les vignerons
- Réfléchir à un espace muséographique (cf. action déjà évoquée sur l'enjeu des relations de voisinage)

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'OENOTOURISME

- Action en cours avec Luberon Coeur de Provence, à compléter, élargir ?
- Identifier les sentiers et itinéraires piétons et cycles déjà en place, les fédérer et créer de nouveaux parcours, avec les vignerons, OT, communes, FFR, EPCI, Parc...
- Se rapprocher de l'ASA du Canal de Cadenet pour l'ouverture d'un sentier le long du canal
- Définir avec le département, service des routes, la possibilité d'une signalétique route des vins du Luberon

VALORISER LES PRODUITS

- Mettre en valeur les labels dans le discours, Marque Parc, HVE3, Vignoble & découverte...
- Mettre à jour les requis pour la marque Parc ? Démarches environnementales autres que bio...
- Initier une campagne commerciale auprès des établissements de restauration et des commerces du territoire, peut-être organiser un événement à leur attention
- Se rapprocher des écoles formant aux métiers du vin et de la restauration, amorcer des partenariats, stages, recherches, interventions... pour faire connaître les vins du Luberon aux futurs professionnels de la vente (sommeliers notamment).